



Pays du Giennois

# Compte-rendu Comité Syndical

03 Juin – 17h30 – Centre socio-culturel

Commune de Châtillon sur Loire

Légalement convoqué, le Comité Syndical s'est réuni lors d'une séance publique dans au Centre socio-culturel, à Châtillon sur Loire, le 03 Juin 2021.

Le quorum est atteint.

**Délégués votants :** CC Berry Loire Puisaye : Mesdames PALLUAU, LELIEVRE, DONY, FEUILLETTE, JOLY, BORNE, MARQUET et BLOUET. Messieurs POULAIN, MARTINE, BOUGUET, BODIER, GEOFFRENET, GERVAIS, HECQUET et RAT.

CC Giennoises : Madame ROLLANDO. Messieurs CAMMAL, MENOUVRIER, DARMOIS, CHABOREL et BOULOGNE.

**Délégués absents excusés :** CC Giennoises : Madame LAFAYE. CC Berry Loire Puisaye : Monsieur CHAILLOU.

**Délégués absents :** CC Giennoises : Mesdames PERRON, FLEURY et CORCELLE. M. BOUCHER. CC Berry Loire Puisaye : Madame RUZZA. Messieurs EUGENE et SEVIN.

Secrétaire de séance : Mme BLOUET.

**22 élus votants présents – 22 élus votants**

**Assistaient également à la réunion :** Mme VICHERAT. M DESPLANCHES.

Mme PARIS, Directrice et Mme RAIMABAULT, Gestionnaire administrative et comptable du SMPG.

Mme LECLERCQ, Vice-Présidente Conseil Régional Centre Val de Loire et Mme VARENNE, Chargée d'études DAT Conseil Régional Centre Val de Loire.

M. POUIGNY, Président et M. COSSON, Membre du Conseil de Développement.

Mme QUAIX et M. LECHAUVE, Conseillers départementaux du canton de Gien et M. DEPUSSAY, développeur au Conseil Départemental du 45.

## Rappel de l'ordre du jour

- 1/ Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 13 avril 2021,
- 2/ Présentation du Compte de Gestion 2021,
- 3/ Présentation du Compte Administratif 2020,
- 4/ Affectation définitive des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020 vers le BP 2021,
- 5/ Organisation du temps de travail au SMPG,
- 6/ Présentation du Contrat Régional de Solidarité Territoriale,
- 7/ Présentation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique : premiers éléments,
- 8/ Questions diverses.

Monsieur le Président constate le quorum, ouvre la séance et commence par demander la nomination du secrétaire de séance. Mme BLOUET se propose. Décision actée.

Monsieur le Président informe que Mme Emeline BEAUPERE, Chargée d'études à la Direction de l'Aménagement du Territoire au Conseil Régional du Centre val de Loire est partie pour d'autres missions au 1er juin.

Elle est remplacée par Mme Nathalie VARENNE, aujourd'hui présente. Nous lui souhaitons la bienvenue sur le territoire du Giennois.

M. GERVAIS passe ensuite au premier point à l'ordre du jour.

## 1/ PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 13 AVRIL 2021

Concernant le PV de la séance du 13 avril 2021, une demande a été formulée suite à une erreur de frappe s'y était glissée.

Dans le paragraphe 4/ Délibération n°06-2021 : affectation anticipée des résultats de l'exercice 2020 vers le BP 2021 :

**Il était écrit :**

Le Président indique avoir reçu le compte de Gestion 2020, ce qui ne permet pas d'intégrer les résultats de façon définitive.

**Il faudra lire à présent :**

Le Président indique avoir reçu le compte de Gestion 2020 que le matin même de la réunion. Compte-tenu de la date à laquelle la convocation avec l'ordre du jour a été adressée, il propose que l'affectation des résultats soit faite de façon anticipée aujourd'hui. Pas de remarque des membres présents.

Il est donc approuvé avec cette modification et M. le Président remercie l'Assemblée.

**Le Compte-rendu de la séance du 13 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**2/ DELIBERATION N°009-2021 : PRESENTATION ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020**

---

Monsieur Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

L'Assemblée délibérante doit approuver le Compte de Gestion 2020 dressé par le receveur.

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 22 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

**Le Compte de Gestion 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

---

M.GERVAIS, Président, sort de la salle de réunion.

M. Alain CHABOREL, Vice-Président du SMPG prend la parole et présente le Compte Administratif 2020 du SMPG. Le vote sera effectué par M. Alain CHABOREL.

**3/ DELIBERATION N° 010-2021 : PRESENTATION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

---

M. CHABOREL précise que chaque élu a reçu, avec sa convocation à la réunion, la maquette du CA 2020.

M. CHABOREL indique que la section fonctionnement du Compte Administratif 2020 fait apparaître les résultats suivants :

DEPENSES		
Comptes	Libellé	Réalisé en euros
011	Charges à caractères générales	21 013,16
012	Charges de personnel	135 290,58
65	Autres charges de gestion courante	0,45
68	Dotations aux amortissements des immobilisations	23 520,84
022	Dépenses imprévues	00,00
<b>TOTAL</b>		<b>179 825,03</b>

RECETTES		
Comptes	Libellé	Réalisé en euros
013	Atténuation de charges	9 231,03
74	Dotations, Subventions et Participations	133 343,80
75	Autres produits de gestion courante	3,48
77	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	12.015,62
<b>TOTAL</b>		<b>154 593,93</b>

**Déficit :**

Montant Total des Dépenses 2020	179 825,03
Montant Total des Recettes 2020	154 593,93
<b>TOTAL</b>	<b>- 25 231,10</b>

**Sur l'année 2020 (sans les résultats reportés), la section fonctionnement du Compte Administratif fait apparaître un déficit de 25 231,10 euros.**

La section investissement du Compte Administratif 2020 fait apparaître les résultats suivants :

DEPENSES		
Comptes	Libellé	Réalisé en euros
13	Subventions d'investissement	12.015,62
20	Immobilisation incorporelles	928,80
21	Immobilisation Corporelles	15 461,95
<b>TOTAL</b>		<b>28 406,37</b>
RECETTES		
Comptes	Libellé	Réalisé en euros
10	Dotations, fonds divers et réserves	317
28	Amortissement des immobilisations	23 520,84
<b>TOTAL</b>		<b>23 837,84</b>

**Déficit :**

Montant Total des Dépenses 2020	28 406,37
Montant Total des Recettes 2020	23 837,84
<b>TOTAL</b>	<b>- 4 568,53</b>

**Sur l'année 2020 (sans les résultats reportés), la section investissement du Compte Administratif fait apparaître un déficit de 4 568,53 euros.**

Sur l'année 2020 (sans les résultats reportés), la section investissement du compte administratif fait apparaître :

- Un déficit pour la section d'investissement de 4 568,53 euros.
- Un déficit pour la section de fonctionnement de 25 231,10 euros.

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 21 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

**Le Compte Administratif 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

M.GERVAIS, Président, revient dans la salle de réunion et reprend la présidence de la séance.

#### **4/ DELIBERATION N° 011-2021 : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2020 VERS LE BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Président indique que la balance générale des comptes fait apparaître un excédent de clôture sur les deux sections :

- Un excédent pour la section de fonctionnement de 144 344,34 euros.
- Un excédent pour la section d'investissement de 35 520,92 euros.

Section Fonctionnement	CA 2020	Section Investissement	CA 2020
Résultats 2020	-25 231,10	Résultats 2020	-4 568,53
Excédent antérieur reporté 2019	169.575,44	Excédent antérieur reporté 2019	40 089,45
<b>Résultats</b>	<b>144 344,34</b>	<b>Résultats</b>	<b>35 520,92</b>

Il est proposé :

- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de **144 344,34 euros**, article 002, en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2021.
- d'affecter le résultat de la section d'investissement de **35 520,92 euros**, article 001, en report à nouveau créditeur de la section d'investissement du Budget Primitif 2021.

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 22 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

**La reprise définitive des résultats de l'année 2020 est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

## **5/ DELIBERATION N° 012-2021 : ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DU SMPG**

Le Président informe que la Loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1.607heures.

Un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents.

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail.

Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel.

Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	25
Jours fériés	8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1.596 h arrondi à 1.600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1.607 heures

- La durée quotidienne de travail d'un agent ne peut excéder 10 heures ;
- Aucun temps de travail ne peut atteindre 6 heures consécutives de travail sans que les agents ne bénéficient d'une pause dont la durée doit être au minimum de 20 minutes ;
- L'amplitude de la journée de travail ne peut dépasser 12 heures ;
- Les agents doivent bénéficier d'un repos journalier de 11 heures au minimum ;
- Le temps de travail hebdomadaire, heures supplémentaires comprises, ne peut dépasser 48 heures par semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives ;

- Les agents doivent disposer d'un repos hebdomadaire d'une durée au moins égale à 35 heures et comprenant en principe le dimanche.

Le Président rappelle enfin que pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services, et afin de répondre au mieux aux besoins, il convient parfois d'instaurer des cycles de travail différents.

**Le Président propose à l'assemblée :**

➤ **Fixation de la durée hebdomadaire de travail**

Le Président propose un temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein du SMPG est fixé à 35h par semaine pour l'ensemble des agents.

➤ **Détermination des cycles de travail**

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'organisation du cycle de travail au sein des services du SMPG est fixée comme suit :

Les agents des services administratifs seront soumis aux cycles de travail hebdomadaire suivants, après validation du Président :

1<sup>ère</sup> solution :

70 heures sur 10 jours – 2 semaines :

- 1 semaine à 31 heures sur 4 jours
- 1 semaine à 39 heures sur 5 jours

2<sup>nde</sup> solution :

35 heures sur 5 jours

Ou

35 heures sur 4 jours

Selon la nécessité de service (réunions, formations) pour la catégorie A, le cycle pourra être ponctuellement être modifié après accord du Président.

➤ **Journée de Solidarité**

Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, sera instituée : (au choix et selon la nécessité du service) :

- Lors d'un jour férié précédemment chômé (à l'exclusion du 1er mai) exemple : le lundi de la pentecôte,
- Par la réduction du nombre de jours ARTT,
- Par toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

➤ **Journée du Président**

A l'occasion des jours fériés de l'année, le personnel du SMPG bénéficiera d'un jour de congé supplémentaire : 1 pont au choix de l'agent : Pont du Président, selon les dates fixées par note de service du Président.

Cependant et compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, la journée du Président sera mise en place grâce à la mise en place d'horaires variables pendant un temps donné :

- Pour un vendredi : 7 heures de travail
  - o Récupération sur la pause méridienne de 15 min pendant 28 jours, dès le 02 janvier.
- Pour un lundi : 8 heures de travail
  - o Récupération sur la pause méridienne de 15 min pendant 32 jours, dès le 02 janvier.

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 22 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

**L'organisation du temps de travail des agents du SMPG est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

## **6/ DELIBERATION N° 013-2021 : APPROBATION DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE DU PAYS DU GIENNOIS**

---

Le Président indique à l'assemblée que le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) formalise l'engagement financier de la Région Centre Val de Loire sur le territoire pour les six années à venir. Ces contrats constituent les leviers d'action des Régions pour financer les projets politiques régionaux. Ils découlent directement des priorités dégagées lors de la consultation qui a eu lieu dans le cadre du projet « Ambition 2020 » pour le bassin de vie du Giennois. Ces contrats forment l'épine dorsale des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT).

Le Président indique à l'assemblée qu'une enveloppe de 7 941 000 € est allouée par la Région Centre Val de Loire sur l'ensemble du Pays du Giennois (Communauté des communes giennoises et Communauté de communes Berry Loire Puisaye).

La lecture du tableau récapitulatif présenté à la Région au travers du Pays du Giennois montre l'étendue des actions menées sur le territoire et la répartition des fonds amenées par la Région selon les thématiques soutenues comme prioritaires :

- Enfance et petite enfance
- Agriculture
- Urbanisme durable
- Transport / Mobilité
- Energies / respect de l'environnement
- Equipements sportifs et culturels

Le tableau récapitulatif des actions proposées au financement régional dans le cadre de ce contrat est joint en annexe.

Aussi, il sera demandé aux 2 Conseils de Communauté de se prononcer sur ce dossier, M. GERVAIS informe que les membres du Bureau ont donné un avis favorable ainsi que les membres du Conseil de Développement.

M. POUIGNY s'interroge sur les conditions d'éligibilités concernant le programme « A vos ID » qu'il juge très floues avec une procédure est très complexe.

Mme LECLERQ indique que le dispositif peut évoluer à la vue des élections régionales. Effectivement, c'est un collectif qui dépose un dossier.

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 22 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

**Le CRST du Pays du Giennois 2021-2027 est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

Etant dans la thématique des Contrats, M. GERVAIS demande l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour faisant l'objet d'une délibération. Les membres présents acceptent.

## **7/ DELIBERATION N° 014-2021 : CONTRAT LOCAL DE SANTE DU PAYS DU GIENNOIS**

---

Le Président informe que le Syndicat Mixte du Pays du Giennois, en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire a souhaité travailler la thématique de la Santé depuis 2015.

Sur la base d'un diagnostic réalisé par l'ORS, des réunions de concertation entre les acteurs locaux ont eu lieu afin d'élaborer le programme d'actions du Contrat Local de Santé (CLS) du Pays du Giennois, en réponse à des problématiques communes. Ainsi, la signature du CLS a été organisée le 19 juin 2017 ce qui a permis de mettre en œuvre son plan d'actions pour 3 ans.

Il est arrivé à terme en juin 2020, l'animatrice Santé a réalisé le Bilan du Contrat Local de Santé du Pays du Giennois.

Le Président informe que le sujet a été plusieurs fois évoqué en réunion du Bureau et que celui propose pour le moment de ne pas renouveler la candidature pour un second CLS.

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 22 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

**Le non-renouvellement de la candidature pour un Contrat Local du Pays du Giennois du Pays du Giennois est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

## **8/ DELIBERATION N°015-2021 : APPROBATION DE LA STRATEGIE - PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS DU GIENNOIS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)**

Le Président informe que le premier Comité de Pilotage du CRTE a eu lieu le 19 mai à Briare en présence de M. Le Sous-Préfet de Montargis et des élus du territoire.

L'attente du Pays du Giennois et des 2 Communautés de communes vis-à-vis du Contrat de Relance et de Transition Ecologique est de soutenir la mise en œuvre d'actions concrètes durables et de mobiliser acteurs locaux, élus, entreprises, associations et citoyens dans la Transition écologique.

M. GERVAIS ajoute que beaucoup d'espoir ont été mis dans le montage de ce CRTE qui semblait devoir être le miroir du CRST mais l'enthousiasme est vite retombé car il a été répondu qu'il n'y aurait pas d'enveloppe supplémentaire. M. le Sous-Préfet ne veut pas d'une liste de projets. La réunion du Comité des financeurs aura lieu le 23 juin en présence de Mme la Préfète.

Suite aux travaux des élus, M. GERVAIS propose le projet de territoire suivant :

### **AMBITION : Innovons pour un territoire durable**

#### **Orientation stratégique / Objectif 1 : Préserver et utiliser nos ressources naturelles dans des objectifs de développement durable**

Axe N°1 : Confirmer la transition énergétique et écologique du territoire

Axe N°2 : Gérer les risques naturels du territoire

Axe N°3 : Faire vivre l'agriculture et son savoir-faire

#### **Orientation stratégique / Objectif 2 : Favoriser une qualité de vie pour développer une économie résidentielle**

Axe N°1 : Maintenir et développer les services à la population

Axe N°2 : Permettre les mobilités douces

Axe N°3 : Améliorer l'habitat

Axe N°4 : Optimiser le potentiel énergétique du patrimoine bâti

#### **Orientation stratégique / Objectif 3 : Aménager et développer le territoire pour permettre la croissance économique.**

Axe N°1 : Favoriser le développement économique

Axe N°2 : Promouvoir le territoire, son patrimoine

Axe N°3 : Améliorer les conditions de déplacements des hommes et la circulation des données

#### **Orientation transversale : Accompagner et animer la transition écologique du Pays**

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 22 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

**La stratégie de territoire pour le CRTE du Pays du Giennois du Pays du Giennois est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

## **9/ QUESTIONS DIVERSES**

M. le Président informe des projets en cours :

### **\* Projet PAT – Circuits-courts**

Le projet de territoire est presque à sa finalisation.

Un Comité de Pilotage avec les Services de l'Etat est prévu pour le début Juillet.

### **\* Projet COTENR : Contrat d'Objectif Territorial pour les Energies Renouvelables**

Un Comité de Pilotage s'est réuni le 22 avril 2021 afin de présenter le bilan de cette troisième année. Après présentation et discussion les élus souhaitent prolonger cette opération car beaucoup de nouveaux projets sont pressentis.

La prochaine réunion de Bureau travaillera sur les réflexions d'un animateur multi-Energie sur le Département (mutualisé avec tous les Pays / PETR du Loiret) et d'un Conseiller en énergie partagé pour l'Est du Loiret.

### **\* Projet MOBILITE**

A voir à la rentrée de Septembre pour connaître la situation sanitaire.

---

M. GERVAIS passe la parole à Mme LECLERCQ, Conseillère régionale.

Mme LECLERCQ remercie les élus du Pays du Giennois pour leur travail. Le futur CRST propose des objectifs partagés entre les élus du territoire et de la Région. Elle se félicite des projets présentés pour que le territoire du Giennois vive mieux.

Elle comprend le non-renouvellement du CLS avec la mise en place de 3 structures de type MSP sur le territoire qui apporte une offre de soins mais malgré tout qui reste insuffisante. Elle approuve l'ambition de la transition écologique car selon elle la population est en demande.

Mme LECLERCQ conclue en informant de son non-renouvellement aux instances régionales et a apprécié être l'élue régionale suivant le Pays du Giennois.

M. GERVAIS la remercie en retour pour son investissement durant son mandat de conseillère régionale.

Pas d'autres sujets / question diverse.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 19 h 15.**

